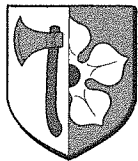


11 FEV. 2026

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation, rue Principale (RD 37), du 16
février au 8 mars 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route,
- VU l'incidence des travaux d'ouverture de chambres télécom pour la viabilisation du réseau pour le compte d'Orange, sur le trottoir et en bord de route, rue Principale à Schirrhein,
- VU la demande formulée par la société ENSIO EST en date du 11 février 2026,

ARRETE

Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par piquets K10 est autorisée durant la période de travaux, du 16 février au 8 mars 2026.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

Article 3 : L'entreprise intervenante, ENSIO EST, installera les dispositifs de signalisation sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
- Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim,
- La société ENSIO EST,
- L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT